

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION
Service Juridique
DSP

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2010
ORDRE DU JOUR

Communications du Maire.

FINANCES

- Subvention humanitaire en faveur des sinistrés d'Haïti.
- Versement du fonds de concours dans le cadre de la convention d'objectifs culturels concernant la Ferme de Bel Ebat entre la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et la Ville de Guyancourt.

COOPERATION DECENTRALISEE

- Avenant n°1 à la convention de coopération décentralisée du 22 septembre 2004 entre la Ville de Guyancourt (France) et la Commune de Comé (Bénin).

ACHAT PUBLIC

- Attribution d'une délégation de service public relative à l'enlèvement, au stockage et à la destruction des véhicules terrestres abandonnés sur le domaine public.

CULTURE

- Autorisation donnée au Maire de solliciter auprès du Conseil Général des Yvelines et/ou du Conseil Régional d'Ile de France des subventions pour les équipements culturels de la Ville au titre de l'année 2010.
- Changement de tarifs pour le centre culturel la Ferme de Bel Ebat.

URBANISME

- Propositions de dénominations de voies.

ENFANCE

- Convention de partenariat dans le cadre de la CLIS de l'école Jean Lurçat.

TRAVAUX

- Demande de partenariat financier auprès du Conseil Régional d'Ile de France et de l'ADEME pour la réalisation d'audits énergétiques et d'études de faisabilité énergies renouvelables sur 7 bâtiments communaux.
- Lancement du marché de désherbage des voiries communales de la Ville de Guyancourt.
- Lancement du marché de fourniture de bacs et colonnes pour la Ville de Guyancourt.
- Demande d'individualisation de la subvention accordée par le Conseil Général des Yvelines au titre du programme triennal 2009-2010-2011 d'aide aux communes en matière de voirie.
- Avenant n°2 à la convention de renouvellement urbain avec la Région Ile-de-France concernant le quartier du Pont du Routoir.

ECOLOGIE URBAINE

- Conventions entre l'organisme coordonnateur OCAD3E et la Ville de Guyancourt et entre l'éco-organisme RECYLUM et la Ville de Guyancourt, relatives au traitement et au recyclage des lampes usagées.

JEUNESSE

- Avenant n°1 à la convention d'objectifs et de financement du Contrat Enfance & Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines, pour le volet jeunesse.

SPORTS

- Subvention en faveur de l'association sportive du Collège les Saules.

PETITE ENFANCE

- Modulation des agréments des structures petite enfance de la Ville.

N.B. : Après la tenue de la séance du Conseil Municipal, les documents faisant l'objet d'une délibération peuvent être consultés à l'Hôtel de Ville, en prenant rendez-vous auprès du Service Juridique.